



Présentation de la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada

Audiences publiques sur le renouvellement des licences de CBC/Radio-Canada

27 janvier 2020

Seule la version prononcée fait foi

1. Monsieur le président, madame la vice-présidente, mesdames les conseillères,
2. Je vous remercie de nous avoir invités à comparaître aujourd’hui. Je m’appelle Jean Johnson et je suis le président de la FCFA. Je vous adresse la parole à partir d’Edmonton, qui fait partie des territoires visés par le traité numéro 6, le lieu de rencontre de plusieurs peuples autochtones. Je vous présente aussi Serge Quinty, directeur des communications de la FCFA, qui est à Ottawa sur le territoire traditionnel des peuples algonquin Anishinabé.
3. Nous sommes ici, en tant que voix nationale de 2,7 millions de Canadiens et Canadiennes d’expression française dans neuf provinces et trois territoires. Plus du quart des 10 millions de personnes qui parlent le français au pays. Vous avez entendu, au cours des derniers jours, plusieurs intervenants de nos communautés. Comme eux, nous livrons, au nom des francophones, un appel à un changement de culture à Radio-Canada. Nous livrons cet appel parce que Radio-Canada est un élément important pour notre capacité de vivre et de nous épanouir en français partout au pays.
4. À cet égard, je veux reconnaître que malgré des années de compressions, la Société a réussi à maintenir son empreinte partout au pays. Je tiens aussi à noter combien nos communautés apprécient qu’en temps de pandémie, les services régionaux de langue française de Radio-Canada aient maintenu leurs nouvelles locales sept jours sur sept.
5. Cela dit, pour nos communautés, Radio-Canada ne se résume pas à ses services régionaux. Au début de ces audiences, la présidente-directrice générale de la Société vous disait : « Tous les Canadiens doivent se voir dans le diffuseur public, à tous les niveaux ».
6. Les communautés francophones et acadiennes ne sont pas visibles dans les émissions et nouvelles nationales de Radio-Canada. Ce message, vous l’avez entendu des autres groupes de nos communautés qui ont comparu devant vous. C’est un message qui n’est pas nouveau. Cela fait des décennies qu’on en parle. C’est un irritant historique.
7. Notre mémoire de février 2020 incluait une étude réalisée par la FCFA et ses membres. Cette étude porte sur les choix de sujets dans une diversité d’émissions et de contenus nationaux de Radio-Canada. J’aimerais attirer votre attention sur quelques choix éditoriaux que nous avons relevés lors de cet exercice.
8. Au cours de la semaine étudiée, soit celle du 27 au 31 janvier 2020, l’émission radio *Midi Info* a consacré plus de temps à la course à la direction du Parti Québécois qu’à celle du Parti conservateur du Canada. Les sujets québécois sont arrivés en tête de manchettes au *Radiojournal midi* trois jours sur cinq. Le *Téléjournal*, tout en s’attardant à des enjeux nationaux ou internationaux, les a commentés avec l’aide d’intervenants et d’intervenantes issus de l’Université Laval, de l’UQAM ou de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.

9. Dans l'échantillon d'émissions et de contenus analysés, les sujets concernant uniquement une province ou un territoire autre que le Québec sont rares.
10. Dans les deux premiers mois de la pandémie, nous avons consulté nos organismes membres partout au pays quant à leur perception de ce qu'ils voyaient et entendaient sur les plateformes de Radio-Canada. Sans surprise, les points de presse du premier ministre du Québec ont été mentionnés le plus souvent. Nous avons également reçu des plaintes concernant le choix de RDI de ne pas diffuser en direct les points de presse des autorités fédérales de la santé.
11. On nous dira peut-être qu'il faut s'y attendre, considérant que la grande majorité des francophones du pays se trouvent au Québec. Mais ça ne permet pas à Radio-Canada de remplir complètement sa mission qui est de :

rendre compte de la diversité régionale du pays, tant au plan national qu'au niveau régional.

12. Clairement, tant que les décisions sur ce qui est d'importance nationale se prendront uniquement à Montréal, le changement de culture dont nous avons besoin n'aura pas lieu. Les sujets, l'angle de traitement, les intervenants et les intervenantes sont choisis en fonction du milieu que connaissent les équipes de production nationales, et en ce moment c'est largement Montréal. **C'est pourquoi nous insistons aujourd'hui sur l'importance de créer un deuxième centre de production national de langue française ailleurs au pays, dont relèverait une partie des contenus nationaux quotidiens de Radio-Canada.**
13. Le deuxième sujet que j'aimerais aborder dans le temps qui m'est imparti, c'est la question des contenus de Radio-Canada sur les plateformes numériques. Je veux bien préciser, d'emblée, que la FCFA est tout à fait d'accord que la Société doit s'investir dans une présence accrue sur les plateformes en ligne.
14. La Société reconnaît l'importance de ne pas perdre toute une génération de francophones. Comme vous l'a dit la Fédération de la jeunesse canadienne-française, ce défi est encore plus marqué dans nos communautés. Avec la pandémie et les mesures de confinement, nos jeunes ont perdu des occasions de vivre en français, de se rassembler en français, ne serait-ce que par la fermeture des écoles. Une partie de la solution, c'est de leur offrir, sur les plateformes qu'ils fréquentent, des contenus **qui leur ressemblent, dans un français qui leur ressemble**. À cet égard, il y a encore loin de la coupe aux lèvres, et Radio-Canada fait bien de s'attarder à ce défi.
15. Par ailleurs, la FCFA souscrit entièrement à l'idée que Tou.TV est un rempart essentiel pour la souveraineté culturelle canadienne et la francophonie canadienne, face à Netflix, Prime Video et autres.

16. **Et c'est justement parce que les activités de Radio-Canada sur les plateformes numériques sont trop importantes pour notre souveraineté culturelle que le CRTC doit les réglementer.**
17. D'abord, c'est une question de principe. La *Loi sur la radiodiffusion* permet au CRTC d'adopter des ordonnances d'exemption en matière de réglementation **en autant et à la condition** que cela n'ait pas de conséquence majeure sur la mise en œuvre de la politique canadienne de radiodiffusion.
18. Continuer de ne pas réglementer les activités de Radio-Canada sur les plateformes numériques mène à des conséquences majeures. Cela met le CRTC dans une position où il ne peut correctement évaluer la manière dont la Société remplit ses obligations, notamment, en termes de reflet de la dualité linguistique et de service aux communautés francophones et acadiennes. Les plateformes numériques sont indispensables à l'atteinte des objectifs que nous attendons de Radio-Canada en fonction de son mandat.
19. Sans réglementation, comment s'assurera-t-on que la Société produise et présente sur les plateformes numériques une proportion suffisante de contenus qui parlent à nos communautés, à nos jeunes? Comment s'assurera-t-on qu'il y ait en place des stratégies et des mécanismes pour que ces contenus soient découverts par ceux et celles à qui ils sont destinés?
20. Monsieur le président, mesdames les conseillères, ni les communautés francophones et acadiennes, ni l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes ne peuvent simplement s'en remettre à la bonne volonté du diffuseur public. Les dernières décennies nous ont montré que nos communautés sont mieux servies lorsqu'il y a en place des balises, des garde-fous, des mesures prescriptives. Le rôle du CRTC est indispensable dans ce contexte.
21. **Nous maintenons donc notre recommandation au Conseil concernant l'ordonnance d'exemption relative aux entreprises de radiodiffusion numérique : elle ne devrait pas s'appliquer à Radio-Canada.** Le CRTC a d'ailleurs souvent choisi de traiter les enjeux touchant Radio-Canada de façon distincte du reste de l'industrie, reconnaissant ainsi le rôle spécifique de la Société en ce qui a trait à l'atteinte des objectifs de la Politique canadienne de radiodiffusion. Radio-Canada elle-même réfère souvent à l'importance d'être considérée en vertu de son rôle unique dans l'écosystème de la radiodiffusion canadienne.
22. Le dernier point que j'amènerais aujourd'hui porte sur la barrière qui persiste entre CBC et Radio-Canada. À la FCFA, nous avons remarqué que la CBC s'intéresse très peu à la francophonie. Dans la foulée de crises linguistiques provoquées, en partie, par la remontée de discours intolérants envers la dualité linguistique, CBC pourrait tellement contribuer à une meilleure compréhension entre la francophonie et l'anglophonie au pays.
23. Nous sommes conscients d'être les derniers intervenants à prendre la parole. Cela me donne l'occasion de vous livrer le message suivant qui, possiblement, fait écho à plusieurs des intervenants qui nous ont précédé. Les attentes envers CBC/Radio-Canada sont élevées

parce que son rôle est si crucial. Dans un contexte social marqué par la fragmentation, elle est un point de rencontre national qui peut permettre aux Canadiens et aux Canadiennes de se voir, de se connaître, de se comprendre. Jamais ce rôle n'a-t-il été aussi important. Jamais notre pays a-t-il autant eu besoin d'un diffuseur national qui soit une voix canadienne, un reflet de nos diversités, un point d'arrimage de l'expérience canadienne dans un paysage médiatique éclaté.

24. Les communautés francophones et acadiennes attendent de CBC/Radio-Canada qu'elle joue pleinement ce rôle. Les Canadiens et les Canadiennes s'attendent à qu'elle joue pleinement ce rôle.
25. Je vous remercie et nous sommes prêts à répondre à vos questions.